



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 10 DECEMBRE 2018

Le président Philippe MOCCAND salue la Municipalité, les membres du Conseil communal, la secrétaire, la boursière, le public et Monsieur Claude Duvoisin. Il cède la parole à la secrétaire pour l'appel. Vingt-six conseillers sont présents, trois se sont excusés et un ne l'est pas. Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte.

Il n'y a pas de demande de modification de l'ordre du jour. Il sera donc suivi tel que présenté :

Ordre du jour

1. Adoption du PV de la séance du 29 octobre 2018
2. Budget 2019
3. Communications de la Municipalité
4. Divers et propositions individuelles
5. Présentation par M. Claude Duvoisin, ancien consul ; « Exposé représentant la Suisse à l'étranger : défis et réalités »

1. Adoption du PV de la séance du 29 octobre 2018

Chaque conseiller communal ayant reçu le procès-verbal et celui-ci ne faisant l'objet d'aucune remarque, on passe au vote. Le procès-verbal est accepté par 23 voix et trois abstentions.

2. Budget 2019

Chaque conseiller a reçu le préavis municipal et le rapport de la commission de gestion et des finances. Le président ouvre le débat.

Fabian Zadory demande une explication quant au montant de 50'000 CHF prévu pour la réfection des regards et chaussées.

Christian Gonin dit qu'il y a pas mal de regards qui tapent et sont branlants. Quelques-uns ont déjà été changés le long de la route de Pailly et dans la Grand Rue car cela pressait. Un regard coûte 3'000 CHF minimum. Le montant de 50'000 CHF est donc vite atteint.

Valentin Jambon relève qu'il y a une énorme augmentation de l'enveloppe sociale. Il demande si cette augmentation est due au nombre croissant d'habitants de la commune ou s'il y a d'autres facteurs.

Alexandre Gyax explique qu'il y a deux facteurs qui font que cette facture sociale augmente. Le premier est le nombre croissant d'habitants. En effet, le montant du social est un coût à l'habitant. Si le nombre d'habitants augmente, la facture aussi. Le deuxième facteur est que les charges sociales augmentent.

Il n'y a plus de question ni de remarque, on passe au vote.

Le budget 2019 est accepté à l'unanimité.

3. Communications de la Municipalité

Alexandre Gyax n'a pas de communication. Il a pris note de la remarque de la commission de gestion et des finances concernant les déchets. Il précise que la municipalité ne pourra pas augmenter la taxe car il y a un règlement cantonal à respecter. Les taxes seront soumises à la TVA dès cette année.

Michel Collet communique aux membres du conseil les personnes qui ont été retenues pour réaliser l'auditions lors d'une naturalisation. Il rappelle que la commune a choisi de procéder à l'audition obligatoire. Il y aura deux entretiens successifs menés par deux groupes de personnes différents. L'autorité d'enquête, la première autorité qui auditionne, est composée de Laurence Najem et Jérôme Monnin. Ils officieront une fois sur deux avec la secrétaire communale qui prendra le PV. Le deuxième entretien sera mené par la municipalité. Il y a déjà une demande de naturalisation qui va être réglée selon cette nouvelle loi. Cette demande est déposée au canton.

Christian Gonin informe que le chemin piétonnier le long du collège d'Epautheyres a été refait. Pour éviter que cela ravine lors des prochaines fortes pluies, il a été goudronné. Dans le village d'Essertines, les trous sur les routes ont été rebouchés.

Les sapins de Noël seront coupés à la croisée des Biolet samedi prochain.

Concernant les commandes de bois de feu, il serait souhaitable de le faire avant la fin de l'année.

Didier Planche excuse Alain Casella qui est retenu par une autre obligation. Il n'a pas d'autres communications.

4. Divers et propositions individuelles

Le président rappelle la prochaine date à agender soit les votations du 10 février 2019. La date de la prochaine séance du conseil sera communiquée prochainement.

Il demande aux membres de la commission de gestion et des finances et de la commission STEP de venir vers lui en fin de séance.

Renaud Piccard a une question concernant la passation entre M. Ackermann et les nouveaux propriétaires. Il souhaite savoir si le personnel sera conservé ou licencié. Christian Gonin répond que ce n'est pas la municipalité qui décide qui est engagé ou non par rapport à un commerce privé. Il informe que la reprise est effective au 1^{er} janvier. Il y aura quelques modifications dans le magasin. Celui-ci sera fermé trois jours. Concernant le personnel, le municipal sait qu'une personne est conservée. Sur Vuarrens, une collaboratrice cesse son activité. Une gérante a été engagée.

Cédric Brand signale que la grille sur le chemin bétonné direction Ursins est branlante.

Michaël Randin dit qu'il n'y a plus d'éclairage sur le chemin longeant le collège d'Epautheyres.

Christian Gonin répond que les nouveaux accus de ces lampes solaires sont au bureau et qu'ils vont être mis prochainement. Le conseiller ajoute que le premier lampadaire en entrant dans Epautheyres vers la carrosserie ne fonctionne pas.

Marylin Brand souhaite savoir si cela serait possible d'éteindre les lampadaires la nuit entre 1h et 5h du matin par exemple afin de diminuer la pollution lumineuse.

Christian Gonin a demandé une étude à Romande Energie. Celle-ci va être faite au printemps. Il ajoute que pour Nonfoux cela serait possible car tout est sous compteur et toutes les têtes sont équipées de leds. A Essertines par contre, cela ne sera pas faisable car il n'y a pas de compteur. Pour pouvoir faire des baisses de luminosité, il faut que l'éclairage soit sous compteur afin que la municipalité puisse décider à quelles heures il y aurait une baisse de luminosité. Actuellement, c'est une centrale qui décide de l'heure d'allumage et d'extinction de l'éclairage public.

Christophe Delay demande si les PV, préavis, rapports de commission de l'ASIRE peuvent être mis sur le site de la commune sous l'onglet réservé au conseil communal.

Alexandre Gygax va se renseigner auprès de M. Grossen. Il sait que tout ce qui est accepté est public. Par contre, pour les dossiers en cours, il ne pense pas que cela pourra être mis à disposition de tout le monde. Si c'est possible les documents seront mis à disposition. Par contre, si le représentant du conseil à l'ASIRE souhaite faire des groupes de travail au sein du conseil tout en restant dans la discrétion du devoir de conseiller, cela ne pose pas de problème.

Toujours concernant l'ASIRE, Alain Kling aimerait avoir des détails plus précis concernant le fond qui permettra de rénover la piscine. Il se demande si un groupe de travail aurait dû être constitué.

Alexandre Gygax répond que dans la constitution de l'ASIRE, tant lui que le conseiller ont le même poids. S'il y a des conseillers qui souhaitent que quelque chose soit remonté à l'ASIRE, ils peuvent le transmettre au municipal ou au conseiller qui déposeront une motion, une interpellation ou autre.

Christophe Delay, qui a été contrarié par cela, donne quelques informations car il est suppléant de l'ASIRE et reçoit aussi les documents. Un préavis concernant une réparation de la piscine a été envoyé par l'ASIRE. C'est elle qui assume tous les frais ; la commune d'Echallens ne participe pas. Cette somme sera prise sur un fond de rénovation des Trois Sapins qui est financé par l'ASIRE. Il y a plusieurs questions qu'il aurait souhaité poser à l'ASIRE. Quels sont les montants qui resteront pour une rénovation future des Trois Sapins ? Est-ce à l'ASIRE de tout payer ? Il trouve qu'il y a des choses plus prioritaires que la rénovation de la piscine. Il n'y a pas de bibliothèque, certaines classes sont dans un état moyen.

Alexandre Gygax répond qu'il y a une vision à long terme du développement et de la rénovation du site des Trois Sapins. La commune est aussi plafonnée par son plafond d'endettement. Le municipal va remonter les questions.

Christophe Delay trouve que le partage est inégal.

Philippe Moccand explique que ce sont toutes les communes qui ont participé à ce fond. C'est pour cela que leur avis est demandé.

Marc-Henri Ducret demande s'il y aura des modifications au niveau cantonal concernant les taxes payées par les personnes qui n'ont pas d'abri atomique. La secrétaire communale dit qu'un courrier a été reçu aujourd'hui. Il y aura des informations lors du prochain conseil.

Yves Collet revient sur les naturalisations. Il a entendu dernièrement que la ville de Nyon supprime la commission d'enquête. Il demande ce qui a motivé la municipalité à entendre les demandeurs de naturalisation lors de deux entretiens.

Michel Collet rappelle la procédure de naturalisation. Le canton réunit différentes informations (casier judiciaire, incivilités, office des poursuites, ...). Ensuite, il transmet le dossier à la commune qui va faire le travail de terrain, de proximité. Un premier test est obligatoire. Il est effectué par le greffe. Un rapport d'enquête doit ensuite être fait. Il pourrait être fait par la municipalité. Dans les grandes communes, c'est la police régionale qui le fait. Cela consiste à poser un certain nombre de questions imposées par l'Etat. La phase suivante est facultative. Les municipalités doivent décider pour la législature si elles font cette phase ou non. La municipalité a choisi de faire cet entretien qui va permettre d'approfondir les zones grises du rapport d'enquête. Elle a préféré faire les choses comme il faut et assurer une certaine sécurité. Une fois que la municipalité a les résultats du test de connaissances générales, le rapport d'enquête et le rapport d'audition, elle fait un préavis au canton. Puis c'est la confédération qui donne la naturalisation. Il n'y a plus de remarque.

5. Présentation par M. Claude Duvoisin, ancien consul ; « Exposé représentant la Suisse à l'étranger : défis et réalités »

Suite à cette présentation, le président donne la parole à la secrétaire qui procède au contre-appel qui correspond à l'appel précédent.

Le président lève la séance.

Pour le conseil communal :

Le Président :



Philippe Moccand



La Secrétaire :



Lauriane Chuard